



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Montant des pensions

Question écrite n° 49973

### Texte de la question

Mme Janine Jambu appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la disparité existant entre les assistants sociaux chefs (conseillers territoriaux socio-éducatifs) retraités de la fonction publique territoriale et les assistants sociaux chefs, retraités de l'Etat. Ces derniers, en application du décret 95-1079 du 4 octobre 1995, bénéficient d'un reclassement leur donnant accès au 8e échelon, indice terminal point 660, alors que les premiers n'ont accès qu'à un reclassement au 7e échelon indice brut 628 (décret 92-841 et 842 du 28 août 1992). Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour harmoniser cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jambu Janine](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49973

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1605